Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260605-D2026_06_05_6-DE

Mis en ligne le : 9/06/26
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 05 juin 2026

Délibération N° : 2026/06/05/06

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-neuf mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 16 - Votants : 22.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 22 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, CASU, CORRE, RIOU, PÉRON, DIRUIT, BERTHOU, VIGOUROUX, CALLAC, BLONS, GOARIN, JACOPIN.

Absents et excusés : Mme TOURBOT (pouvoir à Mme PÉRON) et MM GARAULT (pouvoir à Mme NOWAK), QUÉDEC (pouvoir à Mme MAREC-PRIGENT), GUILLOTIN (pouvoir à Mme CALLAC), CUEFF (pouvoir à Mme VIGOUROUX) et BERNARD (pouvoir à Mme CORRE) et SANQUER.

Secrétaire de séance : Mme Éliane PÉRON.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

CONVENTION DE REJET DES EAUX PLUVIALES DE L'ÉCHANGEUR DE KÉRIEL

M. Pierre-Yves PÉDEL, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention de rejet des eaux pluviales pour le nouvel échangeur de Kériel. Il rappelle que la Direction Interdépartementale des Routes Ouest étudie actuellement un projet de nouvel échangeur de Kériel sur la RN12 dans le sens Morlaix / Brest, car l'échangeur actuel n'est plus aux normes en vigueur.

M. Pierre-Yves PÉDEL précise que le nouvel échangeur collectera des eaux pluviales issues du ruissèlement sur les bretelles nouvellement créées. Ces eaux seront infiltrées par des fossés suffisamment dimensionnés, toutefois il convient de les raccorder au réseau communal des eaux pluviales pour gérer le « trop-plein » en cas de fortes pluies.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de rejet avec la DIR Ouest,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

La Secrétaire,
Éliane PÉRON

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800